**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Seizième session**

**En ligne**

**13 - 18 décembre 2021**

**Point 11 de l’ordre du jour provisoire :**

**Suivi des éléments inscrits sur les Listes de la Convention**

|  |
| --- |
| **Résumé**Le présent document propose un résumé des correspondances reçues (entre octobre 2019 et juin 2021) de tiers concernant six éléments inscrits et deux candidatures en cours d’examen pour une inscription éventuelle sur les Listes de la Convention, suite à la demande de la quatorzième session du Comité (Décision [14.COM 14](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/14.COM/14)).**Décision requise**:paragraphe 7 |

**Introduction**

1. À l’occasion de sa quatorzième session en 2019, le Comité a demandé au Secrétariat de continuer la pratique, commencée lors de la session précédente[[1]](#footnote-1), de porter à son attention les informations reçues de tiers concernant des éléments déjà inscrits et des candidatures soumises en vue d’une inscription éventuelle sur les Listes de la Convention. La demande étant de le faire sous la forme d’un résumé à inclure dans un document de travail (Décision [14.COM 14](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/14.COM/14)). Le présent document fait le point sur les correspondances reçues entre octobre 2019 et juin 2021[[2]](#footnote-2), gérées conformément aux « Orientations concernant le traitement de la correspondance du public ou d’autres parties concernées au sujet des candidatures » adoptées par la septième session du Comité en 2012 (Décision [7.COM 15](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/7.COM/15)).

**Cas des éléments inscrits**

1. Au cours de la période considérée, **six** **cas** relatifs à des éléments inscrits ont fait l’objet de correspondances (Annexe 1), cinq pour des éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité et un pour un élément inscrit sur la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente. Les correspondances ont soulevé des problèmes susceptibles d’affecter la viabilité des éléments, tels l’évolution des espaces associés à la pratique des éléments, des inquiétudes concernant l’exigence de respect mutuel entre les communautés, des cas de mépris et d’appropriation illicite ainsi que des inquiétudes concernant le manque de soutien technique et financier à la mise en œuvre d’un plan de sauvegarde.
2. Les correspondances ont été envoyées par différentes parties prenantes : individus extérieurs aux communautés concernées, membres des communautés, universités, organisations non gouvernementales (ONG) et médias. Une correspondance anonyme n’a pas été traitée car il a été considéré que l’absence de coordonnées faisait douter de la crédibilité du contenu dans ce cas particulier. S’agissant de la répartition régionale, les éléments concernés provenaient du Groupe électoral I (deux cas), du Groupe électoral II (deux cas) et du Groupe électoral III (deux cas). Sur les six cas traités, seul un État partie a envoyé une réponse.

**Cas des candidatures en cours**

1. Au cours de la période considérée, **deux candidatures** en cours d’examen pour une inscription éventuelle sur la Liste représentative ont fait l’objet de correspondances (Annexe 2).Pour le premier cas concernant la Turquie, un État partie avait initié la correspondance s’inquiétant de l’étendue géographique, des fonctions sociales et de la signification culturelle de l’élément soumis, tel qu’il a été identifié dans le dossier (la candidature de la Turquie a été porté à la connaissance des membres du Comité et du public sur la [page web](https://ich.unesco.org/fr/files-2021-under-process-01119) dédiée aux candidatures du cycle 2021). Pour le deuxième cas, concernant l’Italie, l’information a été porté directement à la connaissance de l’Organe d’évaluation par une ONG s’inquiétant du bien-être animal dans la pratique de l’élément. Une réponse a été fournie par l’Etat soumissionnaire pour le premier cas mais pas pour le deuxième.

**Voie à suivre**

1. Les problèmes liés au suivi des éléments inscrits et des candidatures en cours d’examen font l’objet d’une réflexion globale sur les mécanismes d’inscription de la Convention de 2003 (Décision [13.COM 9](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/13.COM/9)). Les progrès accomplis seront étudiés à l’occasion de la présente session du Comité (document de travail [LHE/21/16.COM 14](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-16.COM-14-FR.docx)). Cette réflexion a produit un certain nombre d’idées concernant le rôle des communautés, des groupes et des individus, la façon dont le suivi des éléments inscrits peut être lié la soumission des rapports périodiques ainsi que la faisabilité de la création et du fonctionnement d’une plateforme/d’un réseau/d’un forum pour le suivi des éléments inscrits.
2. Dans le même temps, le Comité souhaitera peut-être demander au Secrétariat de continuer de porter à son attention les informations fournies par des tiers sur l’état actuel des éléments inscrits, éventuellement sous la forme d’un résumé à intégrer à un document de travail sur le suivi des éléments inscrits.
3. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

**PROJET DE DÉCISION 16.COM 11**

Le Comité,

1. Ayant examiné le document LHE/21/16.COM/11 Rev.,
2. Rappelant [les décisions 7.COM 15](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/7.COM/15), [13.COM 9](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/13.COM/9) et [14.COM 14](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/14.COM/14),
3. Prend note des correspondances relatives à des éléments inscrits et à des candidatures en cours, portées à l’attention du Secrétariat sur la période considérée, telles qu’indiquées dans les annexes du présent document, et encourage les États parties concernés à fournir des réponses aux préoccupations exprimées par des tiers ;
4. Demande au Secrétariat, en attendant les conclusions de la réflexion globale sur les mécanismes d’inscription sur les listes de la Convention de 2003, de continuer de porter à l’attention du Comité les informations reçues par des tiers concernant des éléments déjà inscrits et des candidatures en cours, sous la forme d’un résumé à inclure dans un document de travail.

**Annexe 1**

**Cas concernant des éléments inscrits portés à la connaissance du Secrétariat**

**entre octobre 2019 et juin 2021**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Élément****(Liste, année d’inscription)** | **État(s) partie(s)** | **Nature des problèmes** | **Correspondances reçues et parties concernées** | **Action** |
| **L’équitation de tradition française** (Liste représentative, 2011) | France | Préoccupations concernant l’aménagement de l’espace associé à l’élément. | - Courriers d’un individu (représentant d’une organisation de la société civile) ; décembre 2020. | - Correspondances transmises à la Délégation permanente de la France en février 2021; - Aucune réponse de l’État partie. |
| **Les festivités Busó de Mohács : une coutume de carnaval masqué marquant la fin de l’hiver** (Liste représentative, 2009) | Hongrie | Préoccupations concernant l’exigence de respect mutuel entre les communautés. | - E-mail d’un individu n’appartenant pas aux communautés ; février 2020. | - Correspondance transmise à la Délégation permanente de la Hongrie en février 2020;- Réponse de la Direction du patrimoine culturel immatériel transmise à l’expéditeur en juillet 2020. |
| **L’espace culturel des Suiti** (Liste de sauvegarde urgente, 2009) | Lettonie | Préoccupations concernant l’impact d’une réforme municipale et une demande d’évaluation du processus de sauvegarde de l’élément. | - Courrier d’un membre des communautés (représentant d’une autorité communautaire) ; mai 2021. | - Correspondance transmise à la Délégation permanente de la Lettonie en novembre 2021; - Aucune réponse de l’État partie. |
| **La cérémonie rituelle des Voladores** (Liste représentative, 2009) | Mexique | Préoccupations concernant l’appropriation illicite de l’élément et l’exigence de respect mutuel entre les communautés. | - E-mail d’un membre des communautés ; juillet 2021.- Plusieurs comptes rendus dans les médias. | - S/O (Le cas a été traité par les autorités nationales du Mexique ; un communiqué de presse a été publié par le Secrétariat de la culture du Mexique condamnant la publicité. |
| **Le Tango** (Liste représentative, 2009) | Argentine et Uruguay | Préoccupations concernant l’aménagement d’un espace associé à l’élément. | - E-mail d’un membre des communautés (représentant d’une organisation de la société civile)  ; décembre 2019. | - Correspondance transmise à la Délégation permanente de l’Uruguay en janvier 2020;- Aucune réponse de l’État partie. |
| **Géants et dragons processionnels de Belgique et de France** (Liste représentative, 2008) | Belgique et France | Préoccupations concernant l’exigence de respect mutuel entre les communautés. | - E-mail d’un universitaire n’appartenant pas aux communautés ; décembre 2019.- Courriel d’un représentant d’une organisation de la société civile externe aux communautés ; février 2020.- Plusieurs comptes rendus dans les médias. | - Correspondance transmise à la Délégation permanente de la Belgique en décembre 2019. ;- Plusieurs réunions et échanges ont eu lieu entre le Secrétariat et la délégation du Royaume de Belgique, signalant que la communauté concernée étudie une manière de traiter cette question. |

**Annexe 2**

**Cas concernant des candidatures en cours faisant l’objet d’une correspondance**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Candidature (n° de dossier)** | **État(s)**  | **Projet de décision** | **Nature des problèmes**  | **Correspondances reçues et parties concernées** | **Action** |
| **La recherche et le cavage de truffes en Italie, connaissances et pratiques traditionnelles** (01395) | Italie | 16.COM 8.b.18 | Préoccupations concernant le bien-être animal.  | E-mail d’un membre des communautés concernées (représentant d’une organisation de la société civile) ; mars 2021. | - S/O (correspondance adressée directement à l’Organe d’évaluation avec une copie au Secrétariat).  |
| **Hüsn-i Hat, la calligraphie traditionnelle dans l’art islamique en Turquie**(01684) | Turquie | 16.COM 8.b.43 | Préoccupations concernant l’étendue géographique et l’inclusivité de l’élément, tel qu’il est identifié dans la candidature. | - Courrier du ministère du Patrimoine culturel, du Tourisme et de l’Artisanat de la République islamique d’Iran ; juillet 2020. | - Correspondance transmise à la Délégation permanente de la Turquie ; - Réponse fournie par le Ministère de la culture et du tourisme de la Turquie et transmise à la République islamique d’Iran ; mars 2021.  |

1. . À l’occasion de sa treizième session en 2018, le Comité a pris note de huit éléments ayant fait l’objet de correspondances (document [ITH/18/13.COM/9](https://ich.unesco.org/doc/src/ITH-18-13.COM-9-FR.docx) ; Décision [13.COM 9](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/13.COM/9)).

 À l’occasion de sa quatorzième session en 2019, le Comité a pris note de quatre éléments ayant fait l’objet de correspondances (document [LHE/19/14.COM/14](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-19-14.COM-14-FR.docx) ; Décision [14.COM 14](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/14.COM/14)) et a également décidé du retrait d’un élément (document [LHE/19/14.COM/12+Add](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-19-14.COM-12_Add-FR.docx) ; Décision [14.COM 12](https://ich.unesco.org/fr/d%C3%A9cisions/14.COM/12?dec=decisions&ref_decision=14.COM)). [↑](#footnote-ref-1)
2. . La quinzième session du Comité en 2020 s’est tenue en ligne avec un ordre du jour réduit en raison de la pandémie de COVID-19 n’incluant pas le suivi des éléments inscrits. [↑](#footnote-ref-2)